

TERMES DE RÉFÉRENCE - MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Extension d'appel

GRUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU BUREAU RÉGIONAL D'ONU FEMMES POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (GCSC-ALC)

Le Bureau régional d'ONU Femmes pour les Amériques et les Caraïbes lance un appel à nominations afin de renouveler partiellement son Groupe consultatif de la société civile (GCSC) :

Objectif

Renouveler sept (7) membres du Groupe consultatif de la société civile d'ONU Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes : une/un (1) de pays des Caraïbes non hispanophones, deux (2) du Mexique et d'Amérique centrale, une/un (1) des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et trois (3) du Brésil et du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay).

La participation au GCSC se fait à titre personnel et non rémunérée.

Date de clôture

Le 20 avril 2020.

I. Nature et historique

L'Assemblée générale des Nations Unies a appelé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), lors de sa création, à maintenir la pratique existante consistant à mener des consultations efficaces auprès des organisations de la société civile et a encouragé leur participation significative au travail de l'Entité (RES. A/64/289).

Par ailleurs, le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU Femmes signale que « *Les organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines, jouent un rôle vital dans la promotion des droits des femmes, de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. La relation de longue date d'ONU Femmes avec les mouvements féminins leur offre l'opportunité d'apporter leurs voix, capacités et contributions au soutien de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, en particulier pour celles qui présentent le plus de risque d'être laissées pour compte.* »

Les Groupes consultatifs de la société civile d'ONU Femmes (GCSC) sont des organes de conseil établis aux niveaux international, régional et national afin de faciliter des consultations efficaces, permanentes et structurées entre la société civile et ONU Femmes.

Comme le prévoit le Plan préliminaire d'ONU Femmes pour les Groupes consultatifs de la société civile (élaboré en novembre 2015), ceux-ci constituent un mécanisme institutionnel assurant un dialogue régulier entre ONU Femmes et les responsables du mouvement féministe et des organisations de femmes sur les priorités et les thèmes clés en matière d'égalité de genre. Ils ont pour objectif d'informer ONU Femmes des perspectives de politiques stratégiques et des processus normatifs et intergouvernementaux tout en servant de canal de consultation auprès de la société civile. Les membres du GCSC sont des activistes de la société civile hautement qualifiés et dotés d'expériences et de connaissances diverses portant sur les domaines prioritaires d'ONU Femmes.

En bref, le GCSC assume une fonction double et complémentaire : en tant qu'organe de conseil d'ONU Femmes à l'échelle régionale et en tant que plateforme de plaidoyer pour faire progresser le programme en faveur de l'égalité de genre, de l'autonomisation et des droits des femmes.

Dans son rôle de conseil, le GCSC est un espace de coordination fondamental pour ONU Femmes dans la région, car il permet d'engager un dialogue structuré avec un groupe réduit, mais représentatif de la société civile, que viennent compléter d'autres canaux de dialogue informels, ainsi que l'identification conjointe d'initiatives novatrices, de stratégies et de perspectives de politiques publiques et les progrès dans la mise en œuvre des cadres de coopération régionale. Dans son rôle de plaidoyer, le GCSC contribue à faire progresser la réalisation des objectifs partagés visant à promouvoir l'égalité de genre, les droits et l'autonomisation des femmes, et la mise en œuvre aux niveaux national et régional des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Le Groupe consultatif de la société civile d'ONU Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes (GCSC-ALC) a été formé en mai 2012 à l'issue d'un processus rigoureux de sélection auquel ont postulé près de 120 femmes et hommes de grand prestige possédant une solide expérience. La sélection finale a été le fruit d'une décision collégiale de la société civile. Ont été retenue(s) quinze membres et trois observatrices permanentes, ainsi que quatre postulantes en alternance (une par sous-région). Pour garantir la continuité du travail du Groupe consultatif, une partie de ses membres gardent leurs fonctions pour une période de trois ans. En conséquence, en 2014, la moitié du groupe a été renouvelée avec l'entrée de sept nouvelles/nouveaux membres. Au deuxième semestre 2016, l'adhésion a été renouvelée, avec la sortie des huit membres du groupe original et l'entrée de quatre nouvelles membres à l'issue d'un appel public. À partir de 2018, un total de 11 membres a intégré le groupe. Sur cette base, sept (7) membres du Groupe consultatif de la société civile d'ONU Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes seront sélectionnés : une/un (1) de pays des Caraïbes non hispanophones ; deux (2) du Mexique et d'Amérique centrale ; une/un (1) des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) ; et trois (3) du Brésil et du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay).

Actuellement, le GCSC bénéficie de la représentation d'organisations des quatre sous-régions : le Mexique et l'Amérique centrale, les Caraïbes, les pays andins et le Brésil et le Cône Sud.

Le Groupe consultatif se réunit physiquement une fois par an et sous forme virtuelle tous les deux mois, des réunions régulières ayant lieu avec la Directrice régionale¹.

¹ La première réunion présentielle du GCSC-ALC a eu lieu en octobre 2012 à Panama dans l'objectif de formuler des recommandations concrètes concernant le travail d'ONU Femmes en vue du Plan stratégique 2014-2017. La deuxième réunion présentielle s'est déroulée en octobre 2013 à Saint-Domingue, en République dominicaine, à la veille de la XIIe Conférence régionale des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), axée sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et les technologies de l'information et de la communication) et dans le cadre du Forum des organisations féministes (espace pour débattre, élaborer et transmettre les voix des femmes à l'assemblée plénière de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et les Caraïbes). La troisième réunion présentielle s'est tenue en octobre 2014 à Panama et a eu comme objectif central d'élaborer le Plan de travail de l'année 2015, ainsi que d'aborder l'évaluation du Groupe et les futurs jalons de l'action. Les membres se sont réunis(e) pour la quatrième fois en janvier 2016 à Santiago du Chili à la veille de la consultation régionale précédant la 60e Commission sur le statut de la femme (CSW60) de 2016, organisée conjointement par la CEPAL et ONU Femmes. La cinquième réunion présentielle a eu lieu avant la XIIIe Conférence régionale des Femmes d'Amérique latine et des Caraïbes de la CEPAL en Uruguay (du 25 au 28 octobre 2016). La sixième réunion tenue en janvier 2017 à Panama a précédé la consultation régionale en vue de la CSW61 de 2017. La septième réunion présentielle a eu lieu en février 2018 en République dominicaine

II. Objectifs

✓ Conseiller et plaider en faveur de l'élaboration de politiques et programmes au niveau régional en Amérique latine et aux Caraïbes en s'appuyant sur l'expérience, les perspectives et les connaissances de la société civile et promouvoir des alliances durables entre ONU Femmes et la société civile pour promouvoir l'égalité de genre, les droits et l'autonomisation des femmes.

✓ Influencer et participer aux processus et plateformes intergouvernementaux, dans lesquels ONU Femmes facilitera des espaces de dialogue entre le GCSC et d'autres acteurs concernées ou espaces de décision. .

✓ Contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du Programme de développement 2030. Agir en tant qu'interlocuteur direct d'ONU Femmes en Amérique latine et aux Caraïbes, et créer un réseau de solidarité de la société civile pour coordonner les efforts avec ONU Femmes afin d'accélérer l'action, le plaidoyer et l'obtention de résultats durables en vue de parvenir à l'égalité de genre à l'horizon 2030.

III. Rôle

a) Rôle de conseil :

✓ Fournir un conseil stratégique à ONU Femmes, de manière individuelle ou collective, et à d'autres instances, le cas échéant, sur ses thématiques et politiques prioritaires, y compris le processus de planification stratégique.

✓ Fournir des informations et une orientation sur l'évolution et les tendances politiques, économiques, sociales et culturelles influant sur la programmation d'ONU Femmes au niveau régional.

✓ Fournir une analyse de l'environnement socioéconomique et politique au niveau régional et de son impact sur l'égalité de genre et les droits fondamentaux des femmes.

✓ Contribuer aux programmes et politiques d'ONU Femmes.

✓ Orienter et contribuer aux stratégies régionales de promotion de l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

b) Rôle de plaidoyer:

✓ Prêter assistance à ONU Femmes pour renforcer sa relation et le dialogue avec la société civile à tous les niveaux.

✓ Influencer sur les processus normatifs et les plateformes intergouvernementales comme la CSW ou la Conférence régionale sur les femmes, et y participer.

✓ Créer un réseau de solidarité de la société civile pour coordonner les efforts avec ONU Femmes afin d'accélérer l'action, le plaidoyer et l'obtention de résultats durables en vue de parvenir à l'égalité de genre à l'horizon 2030.

✓ Contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du Programme de développement 2030 et d'autres objectifs internationaux et régionaux conjoints directement liés au mandat d'ONU Femmes.

IV. Composition

Le Groupe consultatif de la société civile d'ONU Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera constitué de onze (11) membres ayant un parcours reconnu sur le terrain et possédant une expérience éprouvée dans des domaines liés à l'égalité de genre et les droits fondamentaux et l'autonomisation des femmes. Ils proviendront de réseaux dédiés à l'égalité de genre, d'organisations de femmes et féministes ainsi que d'autres organisations non gouvernementales et communautaires qui travaillent avec la jeunesse, les peuples indigènes, les personnes d'ascendance africaine en faveur des droits fondamentaux des femmes, du changement climatique, de l'innovation, de l'autonomisation économique et des différentes identités de genre, entre autres thèmes, ce en adhérant totalement aux valeurs des Nations Unies.

Dans tous les cas, les membres devront faire donner la preuve de leur activisme et de leurs capacités à l'assurer (en démontrant les liens solides qu'elles/ils entretiennent avec les réseaux et organisations de femmes au niveau national, régional et international).

La composition sera la suivante :

✓ Huit membres provenant de réseaux dédiés à l'égalité de genre, d'organisations féministes et féminines (intermédiaires ou communautaires). L'équilibre géographique sera assuré par la représentation d'au moins deux membres de chaque sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes : 1) Caraïbes (non hispanophones), 2) Mexique et Amérique centrale, 3) Brésil et Cône Sud et 4) pays andins.

✓ Trois spécialistes dans l'un des domaines d'impact et sous-domaines prioritaires d'ONU Femmes dans la région (leadership et participation politique, prévention et éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles, paix et sécurité, statistiques et budgétisation tenant compte des questions de genre, autonomisation économique des femmes, changement climatique, innovation), non seulement universitaires, mais aussi cautionné(e)s par des établissements de recherche ou des organisations féministes ou de droits humains et d'autres organisations fortes d'une expérience éprouvée dans la région.

Le Groupe inclura des membres possédant une expérience du terrain, qui représentent différentes perspectives de développement et de féminisme dans la région. Une attention particulière sera portée aux candidatures de personnes jeunes pour promouvoir le dialogue intergénérationnel, ainsi que de représentants de groupes de femmes de communautés autochtones et d'ascendance africaine.

V. Durée du mandat

Les membres du Groupe exerceront leur mandat à titre personnel pour une durée de deux ans.

Dans un souci d'assurer une certaine continuité, une proportion des membres du groupe pourront exercer leurs fonctions sur une période maximale de trois ans au total, sur décision de son Comité.

VI. Critères de sélection 2020

À cette occasion, un total de sept (7) personnes seront retenues. Afin d'assurer un certain équilibre entre les membres du Groupe consultatif qui seront maintenu(e)s et ceux/celles qui seront intégré(e)s, les critères suivants seront particulièrement pris en compte (au minimum 4) :

1. Appartenir à l'un des groupes démographiques suivants : jeunes (jusqu'à 30 ans), autochtones, ascendance africaine, femmes vivant avec le VIH, LGTBIQ, ayant une participation active aux mouvements de femmes et/ou féministe régionaux et internationaux.

2. Avoir une attitude et une disposition active favorisant la participation en groupes et disposer de suffisamment de temps pour pouvoir assurer la continuité des activités, lancer des initiatives et répondre aux consultations. Une disponibilité d'au moins huit (8) heures par mois est demandée en moyenne. Si la personne travaille dans une organisation ou une institution, elle doit joindre un courrier de l'employeur/employeuse qui l'autorise à disposer de ce pourcentage minimal de son temps de travail pour participer au groupe.

3. Posséder une expérience thématique dans au moins deux domaines d'impact et prioritaires d'ONU Femmes dans la région (leadership et participation politique, prévention et éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles, paix et sécurité, statistiques et budgétisation tenant compte des questions de genre, autonomisation économique des femmes, changement climatique, innovation).

4. Posséder l'expérience souhaitée en matière de politiques, législation et/ou traités des droits humains, particulièrement au niveau régional/international.

5. Posséder une expérience universitaire et en recherche, particulièrement dans l'un des thèmes prioritaires d'ONU Femmes.

6. Faire preuve d'une grande présence et d'une participation éprouvée dans des domaines des mouvements de femmes et féministes au niveau régional.

7. Entretenir des liens étroits avec les réseaux et organisations de femmes ou féministes ou au niveau national ou régional en relation avec des thèmes relevant du domaine de compétences d'ONU Femme, et posséder une grande expérience de la promotion de l'égalité de genre et des droits humains des femmes au niveau national et/ou régional et des politiques de développement.

8. Avoir une compréhension et une expérience confirmées des nécessités et intérêts des différents groupes de femmes, particulièrement dans le Sud Global.

9. Avoir une connaissance des différents modèles de développement et des différences entre les pays à revenu intermédiaire et les pays moins développés.

10. Pour garantir la neutralité et, conformément aux critères éthiques des Nations Unies, les membres ne devront pas intégrer la direction de partis politiques, occuper des fonctions publiques ou être élu(e)s. En cas d'élection à des fonctions publiques postérieure à sa sélection en tant que membre du

GCSC-ALC, elle/il devra présenter par écrit sa démission au groupe et son mandat sera considéré comme terminé avant sa nomination.

11. Les personnes qui, au moment de leur candidature, font encore partie de groupes consultatifs nationaux ou internationaux d'ONU Femmes ou qui les intègrent, ne pourront pas postuler.

12. Faire preuve de confiance et s'engager vis-à-vis du mandat d'ONU Femmes et de la Charte des Nations Unies pour occuper ces fonctions.

Cet appel à nominations sera diffusé entre et parmi les réseaux et organisations de femmes et de la société civile de la région.

VII. Cadre opérationnel : Activités prévues du GCSC-ALC

1. Se réunir physiquement une fois par an, de préférence en préparation de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW), de la Conférence régionale des Femmes d'Amérique latine et des Caraïbes ou d'autres événements de grande importance pour le programme en faveur de l'égalité de genre dans le cadre régional et international.

2. Participer à des réunions virtuelles tous les deux mois avec un programme thématique convenu au préalable avec la direction régionale d'ONU Femmes et l'équipe du Bureau régional.

3. Maintenir un contact complémentaire permanent de manière virtuelle en participant au travail du Groupe. Prévenir en cas de problème temporaire qui empêche ou limite la participation. Les membres pourront également prendre contact, de leur propre chef ou à la demande du groupe régional, avec les Groupes consultatifs de la société civile aux niveaux national et international en ayant soin d'informer le Groupe de l'activité réalisée et de son résultat.

4. Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du plan de travail biennuel et au développement du nouveau plan, le cas échéant. Le plan devra comporter des objectifs, des actions et des échéances et être conforme aux priorités d'ONU Femmes. Des dialogues thématiques virtuels feront partie de ces actions.

Le Bureau régional d'ONU Femmes mettra à disposition du Groupe consultatif, en fonction du budget disponible, une facilitatrice/un facilitateur, qui sera chargé(e) de coordonner les réunions virtuelles et présentielles, d'orienter et d'organiser les discussions et les processus du groupe et de servir de lien régulier entre le Groupe et le Bureau régional en ce qui concerne les thèmes ponctuels.

VII. Produits

1. Recommandations concrètes à ONU Femmes (produit des réunions présentielles et virtuelles).
2. Plan de travail.
3. Comptes rendus des dialogues virtuels
4. Comptes rendus des réunions bimensuelles
5. Rapports et/ou documents apportant un conseil à ONU Femmes.
6. Rapports de participation à des réunions et activités en représentation du Groupe.

VIII. Comité de sélection

La modalité de sélection sera assurée par un Comité formé de quatre membres appartenant à la société civile, à raison d'une membre de chaque sous-région, et de deux représentantes d'ONU Femmes comme facilitatrices, qui évalueront les candidatures. Le Comité de sélection adoptera les décisions par consensus.

IX. Conditions

Les personnes intéressées devront soumettre la documentation suivante :

1. Un curriculum vitae. Pas plus de cinq pages.
2. Un profil professionnel (court CV) indiquant leur formation et leur expérience professionnelles dans le mouvement de femmes/féministe.
3. Une lettre d'intérêt dûment signée qui explicite les motifs de leur candidature et les contributions qu'elles proposent au Groupe consultatif.
4. Une lettre de référence émanant d'au moins une organisation féministe, de femmes ou dont le travail est axé sur les droits humains ou l'égalité des femmes, signée de l'autorité compétente, datant de moins de cinq ans et envoyée en recommandé.
5. Un certificat de disponibilité horaire signée de l'autorité compétente, au cas où la personne concernée serait employée au sein d'une organisation/institution de la société civile qui requiert un travail à plein temps. Ce certificat n'est pas nécessaire si le travail est à temps partiel.

Toutes les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique suivante dans les délais prescrits : gasc.rolac@unwomen.org

Les candidatures peuvent être présentées en espagnol, en portugais, en français ou en anglais.